

**PLAN LOCAL DE L'URBANISME
VILLE DE SAINT-MALO**



**LISTE DES SERVITUDES
D'UTILITE PUBLIQUE**

Annexe 6-4-0

SYMBOLE	NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	TEXTES QUI PERMETTENT DE L'INSTITUER	ACTE D'INSTITUTION	OBSERVATIONS	BENEFICIAIRE OU SERVICE A CONSULTER
A 4	Servitudes relatives aux terrains riverains de cours d'eau non domaniaux	Loi du 8.4.1898 du code rural et loi du 16.12.1964, décret 59.96 du 7.1.1959 et décret 60.419 du 25.4.1960		Arrêté préfectoral du 25.3.1907	DDAF
A 5	Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement	Loi 62.904 du 4.8.1962 Décret 64-153 du 15.2.1964			Ville de Saint-Malo Syndicat
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques	Loi du 31.12.1913 modifiée		Voir liste et plans en annexe 6.4.1	SDAP
AC 2	Servitudes de protection des sites et monuments naturels	Loi du 2.5.1930		Voir liste et plans en annexe 6.4.1	SDAP DIREN
AC 4	Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager			Arrêté préfectoral du 7 avril 2003 Voir annexe 6.4.2.	
EL 7	Servitudes d'alignement	Edit de 1607 Décret du 6.3.1961 (RD) Décret du 20.10.1962 (RN) Décret du 14.3.1964 (VC)			DDE Ville de Saint-Malo

EL 8	Servitudes relatives aux centres de surveillance de la navigation aux amers, aux feux et aux phares	Loi n°87954 du 27 novembre 1987	Décret du 22.07.1987 Phare de Rochebonne et de la Balue	DDE Saint-Malo Subdivision maritime
EL 9	Servitude de passage des piétons sur propriété privée, en limite du rivage, sur une bande de 3 mètres	Loi du 31 décembre 1976, codifiée aux articles L121-31 à L 121-37 du code de l'urbanisme	Arrêté préfectoral du 18 juin 1982 modifié par l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2021	Ville de Saint-Malo Préfet de Région

SYMBOLE	NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	TEXTES QUI PERMETTENT DE L'INSTITUER	ACTE D'INSTITUTION	OBSERVATIONS	BENEFICIAIRE OU SERVICE A CONSULTER
I 8	Servitudes de protection autour des installations à risque (directive SEVESO) (par assimilation)	Loi du 19.07.1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (Art 7-1 et 7-2) Décret 89 837 du 14.11.1989	A P 10.03.1992	Dépôt de pétrole côtier	DRIRE
T 1	Servitudes relatives aux chemins de fer	Loi du 15.7.1845 Décret du 22.3.1942 Décret-loi modifié du 30.10.1935	Fiche note BIG n°78.04 du 30.03.1978	Lignes Rennes-St Malo	SNCF
SYMBOLE	NOM OFFICIEL DE LA SERVITUDE	TEXTES QUI PERMETTENT DE L'INSTITUER	ACTE D'INSTITUTION	OBSERVATIONS	BENEFICIAIRE OU SERVICE A CONSULTER
PT 3	Servitudes relatives à L'établissement et à l'entretien des câbles et dispositifs souterrains de télécommunications	Code des Postes et des Télécommunications Articles : L46 à L53, L66 à L71, R43 et D407 à D411	Convention Arrêté Municipal du 01.09.1998	Le câble des télécommunications n°35 588 Saint-Malo-Saint-Coulomb	France Télécom UIR Côte d'Armor-Ille et Vilaine <u>Annexe 6.4.6</u>
PT 4	Servitudes relatives à l'élagage le long des lignes de télécommunication empruntant le domaine public	Article 65 du code des postes et des télécommunications	Décret n°86 984 du 19.08.1986	Lignes téléphoniques implantées sur le domaine public	France Télécom UIR Côte d'Armor-Ille et Vilaine